

Traversée des Pyrénées 2024

23 au 29 juin 2024

CLUB
CATERHAM

FRANCE

23 juin 2024
16h00
au
29 juin 2024
9h00

Pyrénées

2024

Organisé par :

Club-Caterham-France

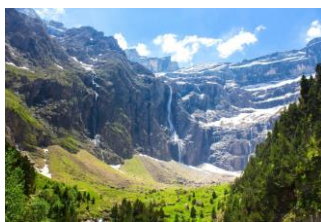


Balade sur 7 jours à travers les Pyrénées d'est en ouest.

- Hébergement en gîtes
- Rendez-vous au Domaine La Peiriere route de Paziol à Tuchan (11350)

Programme de la semaine :

- **Dimanche 23 juin** : Accueil au gîte de Tuchan à partir de 17h.
- **Lundi 24** : Départ à 7h30 pour la **1^{ère} étape Canet-en-Roussillon - Font-Romeu (170 km)**. Visite du château de Quéribus et traversée des gorges de Galamus.
- **Mardi 25** : **2^{ème} étape Font-Romeu - Bagnères de Luchon (240 km)**. Col du Puymorens – Col de Port – Col de la core – Col de portet d'Aspet - Col de Menté.
- **Mercredi 26** : **3^{ème} étape Bagnères de Luchon - Luz St Sauveur (120 km)**. Col de Peyresourde – Col d'Azet - Col d'Aspin - Col du Tourmalet, avec à 15 h depuis La Mongie montée avec le téléphérique à l'observatoire du Pic du Midi de Bigorre (2876 m).
- **Jeudi 27** : **4^{ème} étape Luz St Sauveur - Mauléon-Licharre (180 km)**. Direction Gavarnie pour une promenade vers le cirque. Après Gavarnie 3 cols au programme : Col du Solor – Col d'Aubisque – Col de Marie Blaque.
- **Vendredi 28** : **5^{ème} étape Mauléon-Licharre - St Jean de Luz (160 km)**. Les cols d'Iraty (Col Bagargi – Col Burdincurutcheta ...). Visite de la ville de Saint-Jean-Pied-de-Port. Arrêt à Espelette.
- **Samedi 29** : fin de l'aventure et retour maison.



- Les draps sont fournis et il vous faut apporter votre linge de toilette

Traversée des Pyrénées 2024

23 au 29 juin 2024

Inscription

Indiquez bien tous les éléments dans le tableau ci-dessous.

Toute personne ne faisant pas partie du Club Caterham France ou non à jour de cotisation devra souscrire une adhésion week-end supplémentaire d'un montant de 7€

NOM :

Prénom :

Désignation	Coût par personne	Nb	Total
Forfait Semaine pour une personne du dimanche soir au samedi matin (6 nuits avec petit déjeuner, 11 repas) Nous signaler si régime alimentaire particulier (végétarien, végétalien par exemple)	570,00 €		
Adhésion week-end par personne au Club-Caterham-France pour non-membre ou non à jour de cotisation.	7.00 €		
	TOTAL		

Inscription à retourner avant le 28 avril, par courrier accompagné d'un chèque du montant ci-dessus calculé, libellé au nom du Club-Caterham-France à l'adresse suivante : Philippe CAMATTE 4 rond-point Paul Cézanne 13770 VENELLES ou par mail à l'adresse : camatte.p@hotmail.fr accompagné d'un virement bancaire :
IBAN FR76 1940 6000 0067 1986 3933 544

ATTENTION : Cette sortie est limitée à 19 personnes et les inscriptions seront validées dans l'ordre de réception des règlements. Les inscriptions supplémentaires seront versées sur une liste d'attente pour être gérée en cas de désistement.

N'hésitez pas à nous contacter pour toute précision complémentaire.

Parcours schématique :



Hébergements :

- 23/06 : Domaine La Peirière, route de Paziols 11350 TUCHAN
- 24/06 : Auberge La Prairie, 4 rue Capcir, 66210 MATEMALE
- 25/06 : Gîte La Demeure de Venasque, Lieu-dit Pont de Ravi, 31110 BAGNERES de LUCHON
- 26/06 : Gîte La Grange aux Bois, Coutrades, 65120 VIELLA
- 27/06 : Gîte Garaïbie, 9 route des bains, 64130 ORDIARP
- 28/06 : Résidence Odalys, ST JEAN DE LUZ (à confirmer)

Renseignements auprès de Jean-Pierre au 06 77 78 88 96 ou Philippe au 06 24 14 70 42

Traversée des Pyrénées 2024

23 au 29 juin 2024

FORMULAIRE D'INSCRIPTION SORTIE

Club-Caterham-France

Nom :		Prénom :	
Adresse :		Téléphone:	
CP et Ville :		Email:	@
Véhicule :		Type ou modèle :	
Immatriculation :		Assurance :	
N° de permis :		N° police d'assurance :	

DECHARGE DE RESPONSABILITE

Je soussigné, m'engage à respecter le code de la route, dégage en conséquence, soit comme conducteur, soit comme passager, soit comme spectateur, le club organisateur et ses animateurs ou un club associé et / ou partenaire, de toutes responsabilités, en cas d'accident de quelque nature qu'il soit, et renonce à tout recours contre les organisateurs de la sortie.

Les dispositions qui précèdent, s'appliquent, que le véhicule utilisé, soit conduit par moi-même, ou par toute autre personne.

En cas de dégradations provoquées aux infrastructures de la sortie, j'en assumerai les frais financiers correspondants. La responsabilité civile vis-à-vis des tiers est garantie par les propriétaires et ou les utilisateurs des véhicules eux-mêmes.

Fait à

Le

2024

Faire précéder la signature de la mention manuscrite Lu et Approuvé

Signature :

--